

Procès verbal conseil municipal du 26 septembre 2023

Conseillers présents : Mesdames ANTON, DIMOND, GALIBERT, JEFFREDO, PLANAT, SUNE

Messieurs BEDNARSKI, BOUDOURESQUE, CHRISTOPHEL, FONGARO, SALIÈGE, maire, SIGE, VANGEL

Absentes excusées : Madame GROS qui a donné pouvoir à M. SALIEGE et Madame MORIN

Secrétaire de séance : Mme JEFFREDO

Approbation

Le procès-verbal du Conseil municipal du 18 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Le maire demande en séance d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations portant respectivement sur la mise à disposition d'un agent au CIAS et sur l'achat d'un minibus et de retirer celle portant sur la demande de subvention pour l'éclairage public au fonds vert.

Les modifications sont acceptées par l'assemblée.

Délibération 29-2023 : Demande de subvention pour l'éclairage public au SYADEN

Le projet de rénovation de l'éclairage public s'inscrit dans le cadre des économies d'énergie que la commune entend bien poursuivre. La commune est titulaire d'un diagnostic de l'éclairage public établi par le SYADEN. Le montant des travaux subventionnables est de 50 000 € HT, 60 000 € TTC. Le taux de subvention devrait être de 70%. Il convient donc de demander une subvention au SYADEN et d'autoriser le maire à signer tous les actes administratifs afférents.

Délibération 30-2023 : Remplacement de Jean Vangel comme délégué au SIC (Syndicat Intercommunal de Cylindrage).

Jean Vangel, 2^{ème} adjoint était élu au SIC. Il a demandé à être remplacé sur ce mandat. Jean Christophel 4^{ème} adjoint a fait seul acte de candidature. Celle-ci a été approuvée à l'unanimité. Le maire propose de prendre une délibération officialisant cette nomination auprès du SIC.

Délibération 31-2023 : Convention de mise à disposition d'un agent au CIAS

Richard Dimond intervient à la cantine pour le compte du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale). La convention de mise à disposition liant la commune au CIAS arrive à son terme. Le maire demande l'autorisation de renouveler la convention pour une durée de 3 ans.

Délibération 32-2023 : Achat d'un minibus

Le minibus de la commune est Hors Service. Il est utilisé pour assurer le transport

scolaire des enfants scolarisés dans les écoles d'Azille et habitant les écarts. Une comparaison Location / Achat a été faite. La location se faisant sur un véhicule neuf induit un délai de livraison de 6 mois minimum. Nous avons trouvé un minibus d'occasion au prix de 21774€. Le maire demande l'autorisation d'acheter ce minibus à Renault Cahors.

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité.

Discussions / Information

Point travaux

Maynadié : Peinture de la salle, faïence des sanitaires et climatisation : OK

Chauffage école élémentaire : il sera installé aux vacances de la Toussaint

Chauffage de la mairie : un nouveau devis est en cours de réalisation.

Bornes électriques : elles seront installées avant la fin de l'année.

Arrêt du cuivre au 1^{er} janvier 2026. A partir du 31-12-2027 le cuivre sera complètement coupé au profit de la Fibre.

Point Finances

Le poste Energie est toujours sous surveillance étroite. Les investissements réalisés dans le cadre de la transition écologique et des économies d'énergie portent leurs fruits. Pour le moment il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Le poste est bien géré.

Mise en place des conseillers référents

La municipalité souhaite renforcer la relation de proximité avec les Azillois. Le dispositif d'élus référents par quartier a pour objectif de favoriser la participation des habitants à la vie locale et d'améliorer ainsi le quotidien, la qualité de vie et le mieux-vivre ensemble dans le village. Les sujets traitables dans ce cadre sont les suivants : Entretien des espaces publics, dégradation et incivilités, propreté et embellissement, stationnement et circulation, travaux, éclairage public, voirie, gestion du quotidien.

Un document expliquant l'organisation territoriale et les engagements respectifs des élus et des citoyens sera distribué à la population avec le prochain Azille Info.

Invitation au salon des maires et des collectivités qui aura lieu le vendredi 20 octobre à Carcassonne. Tous les conseillers sont invités à y participer.

Questions diverses

Le maire prend la parole sur le sujet des impôts fonciers : l'augmentation constatée sur la taxe foncière 2023 est due à l'augmentation de la base. C'est l'administration fiscale qui la définit : le calcul est fait à partir de la valeur locative cadastrale du bien, c'est-à-dire le montant qu'atteindrait la somme des loyers annuels si le bien était mis en location. Par ailleurs, chaque année la valeur locative cadastrale est revalorisée en fonction de l'inflation. Conformément aux engagements pris le taux de la commune n'a pas bougé. La commune n'a pas augmenté les impôts. Mécaniquement le montant total augmente puisque la base augmente.

Chantal Planat s'interroge sur la mise à disposition du terrain au profit de Cocotte et Tonton, chemin de l'étang et sur les risques d'inondation de cette partie de la commune alors même que des animaux y sont installés. Le maire confirme qu'une convention dénonçable à tout moment a été établie entre les 2 parties et qu'elle mentionne expressément les risques d'inondation.

Joëlle Galibert revient sur le marché des créateurs pour souligner que c'était une vraie réussite. Elle regrette un manque de lumière sur certains stands et l'absence de

manèges pour les enfants lors de la fête locale. Les forains ont fait faux bond au dernier moment et il n'a pas été possible de les remplacer.

Mme Galibert regrette que le camion pizza ne vienne plus le samedi. Le chiffre d'affaires n'était pas à la hauteur de l'attendu. Le maire confirme par ailleurs qu'il a relancé, en vain à ce jour, l'entreprise qui souhaitait implanter un kiosque à pizza.

Gilles Fongaro fait état des vendanges à la cave coopérative. Le millésime sera correct en quantité et en qualité. Les vendanges devraient être terminées les 2 ou 3 octobre.

La route passant devant la cave n'a pas été nettoyée pour économiser l'eau même si le puits de la cave n'est pas tari. L'eau du lac de Jouarres n'est plus pompée depuis le 24/08. Il a été demandé à la distillerie d'avoir des bennes étanches ce qui permettrait de moins salir les abords. Par ailleurs des consignes sont données pour que les moteurs des tracteurs qui attendent soient arrêtés afin de générer le moins de bruit possible.

Mimi Sune apporte des précisions sur les événements à venir : la fête des vendanges se tiendra le 4 novembre, Octobre rose le 8 octobre et la vente des brioches au profit de l'ADAPEI se fera du 9 au 15/10.

Jean Sigé demande des nouvelles de l'épicerie. Le maire confirme qu'il n'y a actuellement, à sa connaissance, aucun repreneur en vue. A contrario, le dossier sur le projet d'un multiservices avance.

Dominique Jeffredo se rendra au lancement de la saison culturelle de L'Envolée 2023/2024. La commune se portera candidate pour pouvoir bénéficier d'un spectacle comme en 2023.

Elle signale par ailleurs la projection à venir d'un film, fruit d'une étude ethnographique sur l'utilisation par les communes des haut-parleurs pour communiquer.

Des azillois ont été partie prenante des gens interrogés. La projection se fera sans doute début novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.